

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par « Nippon Paint Holdings Co. Ltd » du contrôle exclusif de la société « LSF11 A5 TopCo LLC » et ses filiales

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « Nippon Paint Holdings Co. Ltd » ;
- **La Cible** : la société « LSF11 A5 TopCo LLC ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de l'industrie de la peinture.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 décembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui consiste en l'acquisition par « Nippon Paint Holdings Co. Ltd » (NPHD) du contrôle exclusif de la société « LSF11 A5 TopCo LLC » et de ses filiales (AOC).

« NPHD » est une société par actions de droit japonais, dont le siège social est situé à Tokyo au Japon, il s'agit d'un fabricant de peintures et de produits de peinture qui opère dans les secteurs de l'architecture, de l'industrie, de l'automobile et de la marine. Les produits de NPHD comprennent des revêtements automobiles, des peintures décoratives, des revêtements industriels, des produits chimiques fins et d'autres peintures, ainsi que des activités annexes.

« LSF11 A5 TopCo LLC », est une holding dont le siège social est situé à Collierville, Tennessee aux Etats-Unis d'Amérique, qui détient des actions d'« AOC ».

« AOC » est un groupe de sociétés filiales de la société « LSF11 A5 TopCo LLC », qui fournit des formulations et des solutions spécialisées qui permettent à ses clients de créer des produits et des composants pour des applications dans : (i) les revêtements, les adhésifs, les mastics et les élastomères (« CASE ») et les colorants : revêtements et barrières protectrices, les colorants et les effets visuels, les adhésifs et les produits spécialisés ; et (ii) les composites conventionnels. Les composites fabriqués à partir des produits d'AOC sont ensuite utilisés pour une grande variété d'application. Les produits d'AOC comprennent principalement : les résines vinylester, les résines polyester insaturées, les gelcoats, les dispersions de pigments, les intermédiaires pour le verre, les additifs pour les composés de moulage thermodurcissables tels que les additifs à profil bas, l'anhydride maléique et les solutions de promotion et d'inhibition.

Fait à Rabat, le 05 décembre 2024.